



**Intelligent
Marketing**

Aix-en-Provence, le 16 avril 2020 (15h)

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019 ET ASSEMBLEE GENERALE MIXTE 2020

Modalités de mise à disposition du document d'enregistrement universel contenant le rapport financier annuel 2019 et modalités de participation à l'assemblée générale annuelle du 11 mai 2020

Document d'enregistrement universel 2019

Le document d'enregistrement universel 2019 de HighCo contenant le rapport financier annuel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2020.

Ce document d'enregistrement est disponible sur le site Internet de la Société (www.highco.com) dans la rubrique « Investisseurs – Information réglementée – Rapport annuel ».

Il est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et intègre notamment :

- le rapport financier annuel prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, contenant notamment les éléments en lien avec la crise sanitaire du COVID-19 ;
- le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ainsi que les informations relatives à leurs honoraires ;

Il est complété par les documents relatifs à l'assemblée générale annuelle du 11 mai 2020.

Assemblée générale mixte 2020

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 et des mesures prises par les autorités pour limiter les rassemblements, le Directoire a décidé, exceptionnellement, de tenir l'Assemblée générale annuelle de HighCo sans que ses actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

L'Assemblée générale des actionnaires de HighCo se tiendra donc à huis clos le lundi 11 mai 2020 à 10 heures 30 au siège social, 365 avenue Archimède 13799 Aix-en-Provence Cedex 3.

L'avis préalable à cette assemblée, contenant l'ordre du jour et le texte des résolutions, a été publié au BALO le 1^{er} avril 2020. Compte tenu du huis clos qui a été décidé, l'avis de convocation, qui sera publié au BALO et dans un journal d'annonces légales au plus tard le 24 avril 2020, et consultable sur le site Internet de la société www.highco.com (rubrique « Investisseurs – Assemblées générales »), contiendra les nouvelles modalités de participation se substituant à celles figurant dans l'avis préalable.

En particulier, la société a décidé, exceptionnellement, d'allonger le délai pour recevoir les questions écrites des actionnaires, envoyées par email à l'adresse comfi@highco.com accompagnées de l'attestation d'inscription en compte, jusqu'au mercredi 6 mai à 18 heures.



**Intelligent
Marketing**

A propos de HighCo

Expert en data marketing et communication, HighCo innove en permanence pour relever avec les marques et retailers les challenges du commerce de demain.

Cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris, et éligible au dispositif « PEA-PME », HighCo compte plus de 750 collaborateurs et fait partie depuis 2010 du Gaïa Index, sélection de 70 PME-ETI responsables.

Vos contacts

Cécile COLLINA-HUE
Directrice Générale
+33 1 77 75 65 06
comfi@highco.com

Cynthia LERAT
Relations Presse
+33 1 77 75 65 16
c.lerat@highco.com

Prochains rendez-vous

Les publications auront lieu **après la clôture des marchés.**

Marge brute T1 2020 : Mercredi 22 avril 2020

Marge brute T2 et S1 2020 : Jeudi 16 juillet 2020

Résultats semestriels 2020 : Mercredi 26 août 2020

Conférence téléphonique sur les résultats semestriels 2020 : Jeudi 27 août 2020

Marge brute T3 et 9 mois 2020 : Mercredi 14 octobre 2020

Marge brute T4 et 12 mois 2020 : Mercredi 20 janvier 2021



European Rising Tech LABEL



HighCo fait partie des indices CAC® Small (CACS), CAC® Mid&Small (CACMS), CAC® All-Tradable (CACT) et Euronext® Tech Croissance (FRTPR).

ISIN : FR0000054231

Reuters : HIGH.PA

Bloomberg : HCO FP

Retrouvez nos communiqués et avis financiers sur www.highco.com